



ÉTAT D'AVANCEMENT 2024

Sarcelle d'hiver - *Anas crecca*
© Joseph Sabra

Stratégie
régionale pour
LA BIODIVERSITÉ
Nouvelle-Aquitaine
2023-2032



remerciements

Nous remercions l'ensemble des partenaires ayant contribué au suivi annuel de la SRB Nouvelle-Aquitaine, notamment par la transmission d'informations et de données relatives à leur domaine d'activité.

Maîtrise d'ouvrage : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, Office Français de la Biodiversité - Direction régionale de Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine

Coordination de la rédaction : ARB Nouvelle-Aquitaine

Rédacteurs : Florent Wernert (ARB Nouvelle-Aquitaine), Joseph Sabra (Région Nouvelle-Aquitaine), Véronique Césari (OFB), Marie Rozat (DREAL)

Contributeurs : Valérie Moral (CF UICN), Lauriane Letournel (CF UICN), Alice Lecoeuche (ARB Nouvelle-Aquitaine),

Aurélien Belaud (CBN SA), Paul Fromage (Fauna), Marie Lo Cascio (RNG Saucats La Brède), Sophie Kerloc'h (DREAL), Bertrand Chevalier (DREAL), Amandine Ribreau (ARB Nouvelle-Aquitaine), Valentin Cognard (ARB Nouvelle-Aquitaine), Agnès Leboisselier (DRAAF), Valérie Houmeau (Soltena), Marc Béteau (Ifrée), Marine Laval (Région Nouvelle-Aquitaine), Olivier Brousseau (Région Nouvelle-Aquitaine), Emilie Perié (ARB Nouvelle-Aquitaine), Margot Poletti (3AR)

Mise en forme du document : ARB Nouvelle-Aquitaine





Sommaire

PRÉAMBULE

6

PARTIE 1 animation de la SRB et mobilisation des acteurs

8 > 11

- > COMITÉ DE SUIVI
- > GROUPES DE TRAVAIL
- > LABEL « ENGAGÉ DANS LA SRB NOUVELLE-AQUITAINE »
- > UNE STRATÉGIE PROCHE DES ACTEURS
- > LA SRB NOUVELLE-AQUITAINE EN 2024

PARTIE 2 articulation de la SRB avec les démarches nationales

12 > 13

- > COHÉRENCE ENTRE LA SRB ET LA SNB
- > UN CADRE D'ACTION COMMUN

PARTIE 3 avancement des actions de la SRB

14 > 24

- **ORIENTATION A** - UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET UNE PROTECTION RENFORCÉE DE LA BIODIVERSITÉ
- **ORIENTATION B** - DES TERRITOIRES ENGAGÉS MOBILISANT LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LEUR AMÉNAGEMENT
- **ORIENTATION C** - LA BIODIVERSITÉ COMME CONDITION ET ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- **ORIENTATION D** - UNE SOCIÉTÉ RECONNECTÉE À LA NATURE, FORMÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ ET MOBILISÉE POUR AGIR
- **ORIENTATION E** - LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE POLITIQUES PUBLIQUES AMBITIEUSES, COHÉRENTES ET EFFICACES

PARTIE 4 perspectives 2025

24 > 26

GLOSSAIRE

27



préambule

Conformément à la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (SRB NA)** constitue un **cadre d'action co-construit** issu d'un **diagnostic partagé** avec les acteurs du territoire régional.

Adoptée le 22 octobre 2022 par les élus régionaux puis validée par le comité régional de la biodiversité et le préfet de région pour une durée de 10 ans (2023 – 2032), la SRB NA est **co-pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État**, à travers la DREAL et l'OFB. L'animation et le suivi de la SRB ont été confiés à l'ARB Nouvelle-Aquitaine.

La SRB Nouvelle-Aquitaine est ainsi un document de cadrage pour agir collectivement en faveur de la biodiversité. Son [plan d'action](#) se structure autour de 5 orientations et comporte 49 actions.



Figure 1. Orientations du plan d'action de la SRB Nouvelle-Aquitaine

La SRB Nouvelle-Aquitaine a fait l'objet d'un lancement officiel en mars 2023 à l'occasion d'un séminaire régional réunissant les différents acteurs de la préservation de la biodiversité. La première année a permis de préciser les modalités de mise en œuvre de la SRB. Parallèlement, devenue établissement public de coopération environnementale, l'ARB Nouvelle-Aquitaine a été positionnée au cœur de l'animation et du suivi de la SRB. La stratégie a ensuite pu pleinement se déployer à partir de 2024.

Le présent bilan s'inscrit dans le cadre du suivi de la SRB Nouvelle-Aquitaine. Il vise à témoigner de **l'avancement annuel de la stratégie**.

Il porte notamment sur l'animation des dispositifs déployés pour associer les structures partenaires à la SRB ; ainsi que sur la mise en œuvre du plan d'action. Il compile pour l'année écoulée les avancées significatives effectuées et un panel d'indicateurs clés.

Présenté le 20 mars 2025 au CRB, cet état d'avancement a vocation à être largement diffusé auprès des acteurs régionaux. Il viendra également alimenter l'évaluation intermédiaire (2027) et l'évaluation finale (2032) de la SRB Nouvelle-Aquitaine. Ce document est issu d'un travail de synthèse réalisé par l'équipe d'animation de la SRB et n'a pas pour finalité l'exhaustivité.



Aigrette garzette - *Egretta garzetta*
© Joseph Sabra

PARTIE 1 animation de la SRB et mobilisation des acteurs

La SRB Nouvelle-Aquitaine est un cadre d'action commun pour agir en faveur de la biodiversité. **Sa mise en œuvre s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs néo-aquitains.** Plusieurs dispositifs de mise en œuvre sont déployés et animés en ce sens par une équipe composée de la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL, l'OFB, l'ARB NA et le comité français de l'UICN.

3 échelles de mise en œuvre

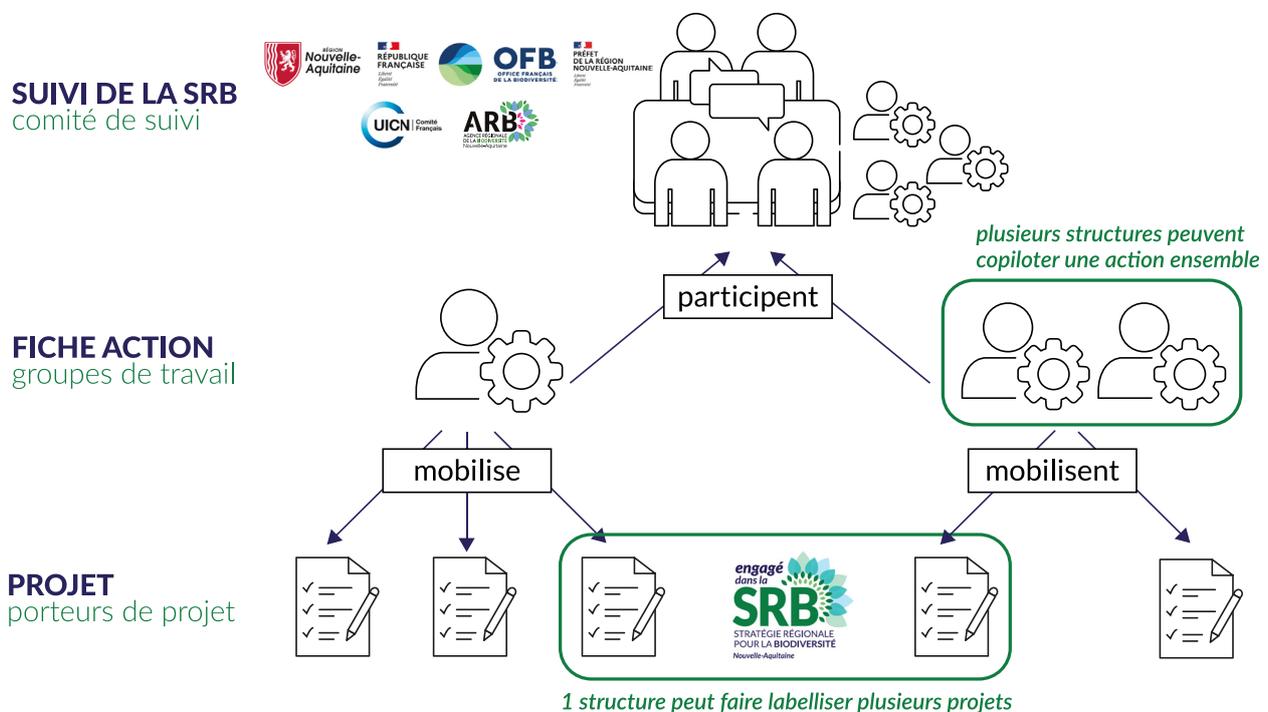


Figure 2. Échelles de mise en œuvre de la SRB Nouvelle-Aquitaine

COMITÉ DE SUIVI

Le comité de suivi de la SRB est l'instance chargée d'en suivre l'avancement, de dresser les bilans annuels et d'examiner les demandes de labellisation. Il réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans la SRB. Le comité de suivi a été réuni en juin 2024 mobilisant 39 participants de 17 structures différentes. Il a permis de partager un état d'avancement du déploiement de la SRB et d'informer les participants du développement des outils associés. Dans cette première année de mise en œuvre, le comité de suivi a permis de favoriser l'appropriation de la SRB et de consolider ses dispositifs de mise en œuvre.



3^e comité de suivi SRB
© Amandine Pouzet

GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail (GT) regroupent les structures régionales destinées à mettre en œuvre le plan d'action de la SRB Nouvelle-Aquitaine. Le périmètre d'un groupe de travail peut comprendre plusieurs fiches actions portant sur une thématique commune : 26 thématiques ont ainsi été identifiées pour 49 fiches actions. Les GT sont des espaces d'échange et de coopération entre les acteurs œuvrant sur une thématique commune. Ils permettent d'inscrire les dynamiques existantes dans la SRB, d'actionner l'ensemble des leviers disponibles et de réaliser un suivi partagé des actions.

Au terme de la première année de déploiement des groupes de travail, 10 GT ont été constitués. Ils ont permis de couvrir les 5 orientations du plan d'actions et 50% des fiches-actions. Ils ont réuni **60 participants différents** issus de 23 structures.

Fougères

© Maëlle Sam Yin Yang



FICHES ACTIONS	THÉMATIQUES	THÉMATIQUES	FICHES ACTIONS
A1, A2, A3, A4	Connaissance	Solutions fondées sur la nature	B18
A5, C30, D37	Recherche / Enseignement supérieur	ZAN / ERC	B20, B21, B22
A6, A7	Aires protégées / Gestion espaces naturels	Nature en ville	B23
A8	Milieux aquatiques et humides	Trame noire	B24
A9, C28, C29	Forêt	Entreprises	C31
A10, C26, C28, C29	Haies	Bio-inspiration	C32
A12, C25, C27, C28, C29	Agroécologie / Milieux ouverts	Mobilisation / EEDD	D33, D34, D35, D36, D38, D39
A11, C28, C29	Milieux marins et littoraux	Gouvernance	E40, E43
A13	Conservation espèces / habitats	Coopération transfrontalière	E41
A14	Espèces exotiques envahissantes	Évaluation pol. pub. / Bioconditionnalité	E42, E47
B15, B18	Réseaux et partage de pratiques	Police de l'environnement	E44
B16, B17	Collectivités locales	Économie et financement	E45, E46
B19	Végétal sauvage d'origine locale	Pilotage et suivi SRB	E48, E49

Figure 3 : Tableau récapitulatif des groupes de travail réunis en 2024

GT réunis en 2024

GT à constituer

LABEL « ENGAGÉ DANS LA SRB NOUVELLE-AQUITAINE »

Le label « Engagé dans la SRB » est attribué aux projets concourants à l'atteinte des objectifs de la SRB Nouvelle-Aquitaine. Il vise à reconnaître la contribution des projets particulièrement ambitieux et exemplaires et à les valoriser en vue de leur essaimage (pastille-vidéo, fiche de présentation, réseaux sociaux...).

Le label peut être directement sollicité par les porteurs de projet en renseignant un formulaire dédié. Après l'instruction de la demande au regard des critères de labellisation, le label est attribué par le comité de suivi. Une procédure de labellisation facilitée a aussi été mise en place grâce à une passerelle avec certains dispositifs d'accompagnement : les appels à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine (Nature & Transition, Zones humides, ACTE) et la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature. Les projets lauréats de ces dispositifs sont automatiquement proposés à la labellisation.

À la suite des deux premiers cycles de labellisation, en novembre 2023 et en juin 2024, **93 projets sont labellisés**. S'agissant de leur valorisation, les pastilles-vidéos produites sont visionnées en moyenne 1440 fois.

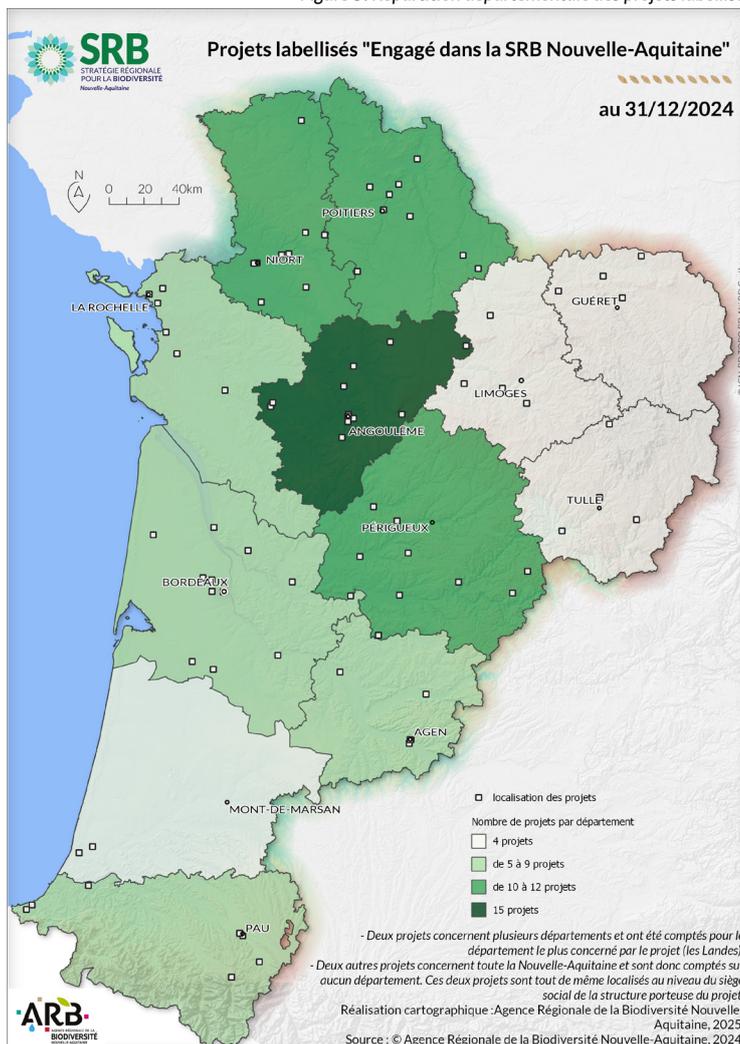


Figure 4. Label « Engagé dans la SRB Nouvelle-Aquitaine »

Figure 6. Exemple de vidéo de valorisation des projets labellisés



Figure 5. Répartition départementale des projets labellisés



UNE STRATÉGIE PROCHE DES ACTEURS

L'animation de la SRB s'opère aussi par le suivi de projets régionaux, directement inscrits au plan d'action de la SRB. Les événements concernés ont pu porter sur la feuille de route régionale « Végétal sauvage d'origine locale (VSOL) » en Nouvelle-Aquitaine, le suivi du Life Artisan ou encore la Stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes (SREEE). Cette présence permet d'inscrire les dynamiques existantes dans la SRB et de faciliter le rapportage.

L'équipe d'animation de la SRB Nouvelle-Aquitaine s'est également mobilisée à l'occasion d'événements nationaux et régionaux afin de communiquer et de mobiliser autour de la SRB.



Intervention de l'équipe d'animation de la SRB aux Assises nationales de la biodiversité
© Véronique CESARI (OFB)

En septembre 2024, elle est ainsi intervenue aux Assises nationales de la biodiversité dans le cadre d'un atelier intitulé « La SRB Nouvelle-Aquitaine : une dynamique vivante et co-portée ». En plus de favoriser l'appropriation de la SRB par les acteurs néo-aquitains, l'atelier a permis d'initier une dynamique de coopération interrégionale relative à la mise en œuvre et le suivi des SRB.

LA SRB NOUVELLE-AQUITAINE en 2024

février 2024

GT mobilisation

mars 2024

> **GT haies**

> **GT bioconditionnalité**

> **GT connaissance**

juin 2024

Comité de suivi

jury de labellisation

juillet 2024

GT entreprises

septembre 2024

> **GT SFN**

> **Assises nationales de la biodiversité**

> **GT nature en ville**

octobre 2024

GT milieux aquatiques

novembre 2024

GT EEE

janvier 2025

Comité de suivi

jury de labellisation

PARTIE 2 articulation de la SRB avec les démarches nationales

COHÉRENCE ENTRE LA SRB ET LA SNB

La 3^e stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) a été adoptée en octobre 2023. Elle constitue l'engagement de la France en faveur de la biodiversité pour atteindre les ambitions portées par le cadre mondial de la biodiversité.

L'article L110-3 du code de l'environnement dispose que les **stratégies régionales pour la biodiversité doivent tenir compte des orientations de la SNB 2030**.

Le Comité Français de l'UICN, dans le cadre de son partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, a analysé la cohérence entre la SRB Nouvelle-Aquitaine et la SNB 2030. Sur les 30 thèmes de la SNB, seul un n'est pas traité explicitement dans la SRB Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de la gestion adaptative des espèces, qui ne relève pas des compétences locales. L'ensemble des autres thèmes de la SNB sont traités par la SRB Nouvelle-Aquitaine.

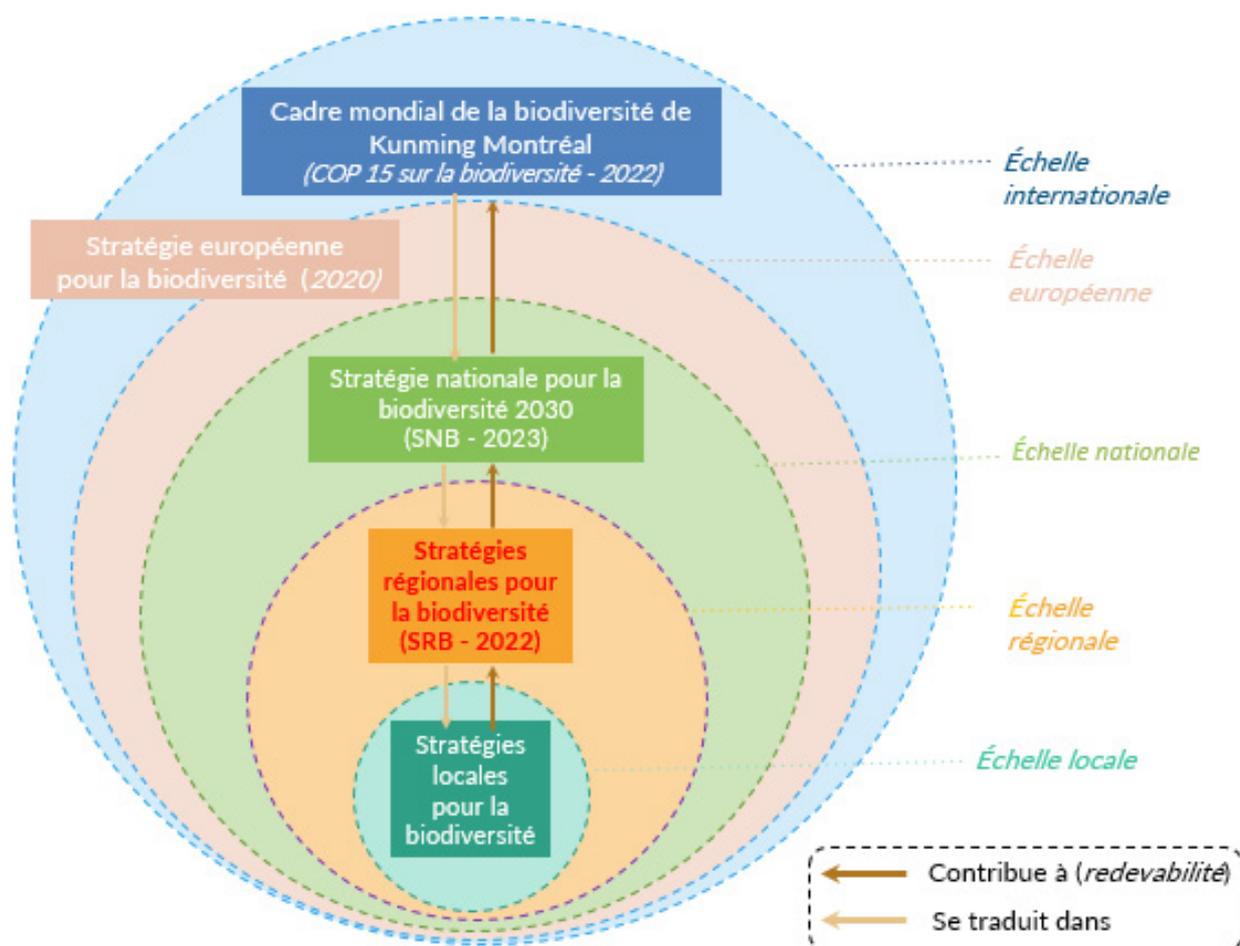


Figure 8. Articulation des différentes échelles de stratégie © Schéma réalisé par le Comité Français de l'UICN dans le cadre de la fiche « Articulation des stratégies en faveur de la biodiversité à différentes échelles territoriales » de la boîte à outils SRB

<http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/strategies-regionales-pour-la-biodiversite/>



La SRB développe également certains thèmes absents de la SNB 2030, notamment l'élaboration de stratégies locales de biodiversité par les intercommunalités, l'organisation de la compétence biodiversité par l'établissement de conventions territoriales d'exercice concerté ou encore le développement d'un modèle économique pérenne pour la préservation de la biodiversité, associant les acteurs publics et privés. Au regard de cette analyse, la **SRB Nouvelle-Aquitaine dispose d'une très bonne cohérence avec la SNB 2030** et ne nécessite pas d'être révisée.

UN CADRE D'ACTION COMMUN

La [COP Nouvelle-Aquitaine](#) a été lancée le 1^{er} décembre 2023 par le préfet de région et le président du Conseil Régional. Son objectif est d'accélérer la transition écologique dans les territoires, en agissant sur la décarbonation et sur la préservation de la biodiversité. À l'issue d'une importante concertation, la **feuille de route régionale pour la planification écologique** a été adoptée. Le volet portant sur la biodiversité se rapporte directement à 9 actions prioritaires de la SRB. Cela assure un cadre d'action régional unique, au centre duquel se trouve la SRB Nouvelle-Aquitaine ; et permettra d'accélérer la mise en œuvre de ces actions prioritaires.



Actions de la SRB intégrées à la feuille de route de la COP Nouvelle-Aquitaine :

> A6

Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites

> A7

Conforter le réseau des aires protégées par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

> A8

Préserver et restaurer la trame bleue, en priorité les zones humides

> B17

Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité, déclinées en programmes d'actions opérationnels

> B18

Faire appel prioritairement aux Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement des territoires

> B20

Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 54.5 % de la consommation d'espace Naturel Agricole et Forestier d'ici 2031 au niveau régional et une absence d'artificialisation nette en 2050

> C30

Expérimenter et transférer des pratiques vertueuses dans l'utilisation des ressources naturelles via la recherche-action

> D36

Former les élus et les acteurs socio-professionnels, la population, pour un passage à l'action

> E46

Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés

PARTIE 3 mise en oeuvre des actions de la SRB

Le suivi de la mise en œuvre des actions de la SRB est effectué par le recensement des projets constituant des avancées significatives dans leur réalisation. Cette approche qualitative est complétée par le suivi d'indicateurs de mise en œuvre et d'indicateurs de résultats. Le présent document constitue une synthèse du bilan annuel de la SRB. Il n'a pas vocation à être exhaustif dans les projets et les indicateurs exposés.

EXEMPLES DE PROJETS LABELLISÉS SRB



Gestion des EEE par cerclage
© Claire Boscus



Inventaire biodiversité © IEFC



Exemple de SaFN : couverts végétaux entre les vignes
© D. Granger



Suivi des effets de la présence d'une haie mature © IEFC



Grenouille des Pyrénées © Marie Daniel & Fabien Mazzocco - Mauvaises Graines



Chantier de plantation avec les scolaires © ARB NA

ORIENTATION A

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET UNE PROTECTION RENFORCEE DE LA BIODIVERSITE

Partage de l'information naturaliste dans les pôles SINP

ACTIONS : A1, A2, A3

En Nouvelle-Aquitaine, le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP) est structuré autour de trois pôles :

- L'Observatoire de la Biodiversité Végétale, animé par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, pour la flore, la fonge et les habitats ;
- L'Observatoire FAUNA pour la faune ;
- La Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède pour la géologie.

Ces pôles ont notamment pour rôle la bancarisation et la gestion des données régionales, puis leur échange à la plateforme nationale de l'INPN. L'amélioration des connaissances naturalistes et l'intégration des données au SINP régional permettent notamment de résorber les lacunes, de prioriser les actions de conservation et de gestion, et d'aider les porteurs de projet à identifier et à prendre en compte les enjeux de biodiversité.

➤ **Nombre de données d'occurrence sur la flore et la fonge partagées dans le SINP régional en 2024 : 206 435 données**

Nombre de données d'occurrence sur la flore et la fonge partagées dans le SINP régional entre 2013 et 2024 : 4 407 076 données
Source : OBV NA

➤ **Nombre de données d'occurrence sur la faune transmises par FAUNA à la plateforme nationale en 2024 : 1 156 902 données**

Nombre de données d'occurrence sur la faune transmises par FAUNA à la plateforme nationale entre 2013 et 2024 : 4 063 761 données
Source : Observatoire FAUNA

➤ **Nombre de sites géologiques de Nouvelle-Aquitaine intégrés à l'INPG : 580 sites**
Source : RNG Saucats-La Brède

Programme régional stygofaune

ACTIONS : A1, A2

Porté par la SEPANSO et initié par FNE Nouvelle-Aquitaine, le programme Stygofaune poursuit un double objectif :

- **dresser un inventaire de la faune aquatique souterraine** (i.e. stygofaune) **régionale** afin de disposer de données comparables sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine ;
- **d'appréhender la relation** entre la présence de cette faune dans ses habitats naturels et la qualité des eaux souterraines.

En 2024, les phases de terrain, d'inventaires et de détermination taxonomique ont été achevées permettant ainsi de finaliser une base de données naturalistes propre à la stygofaune et qui sera reversée au SINP régional, comblant ainsi une lacune de connaissance à l'échelle régionale. Au terme de la campagne d'échantillonnage, le nombre de sites connus avec au moins une espèce stygobie inventoriée a presque doublé à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, passant d'environ 350 à 600. En outre, les inventaires ont permis de nombreuses premières observations d'espèces en Nouvelle-Aquitaine et la découverte de 3 nouvelles espèces (deux crustacés ostracodes et un crustacé amphipode du genre *Niphargus*).

Le programme se poursuivra en 2025 avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour étudier la relation entre la stygofaune et la qualité des eaux souterraines.

<https://www.stygofaune-france.org/>



Mise en œuvre du plan d'action territorial pour les aires protégées

ACTIONS : A6, A7

La Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) est déclinée par un plan d'actions territorial (PAT) visant pour la région Nouvelle-Aquitaine l'**extension du réseau d'aires protégées** et le confortement du réseau existant par l'**amélioration de la gestion de ces aires protégées et de leur intégration territoriale**. Malgré des enjeux de protection de la biodiversité réels, la Nouvelle-Aquitaine est faiblement couverte par les protections fortes avec seulement 0,5 % de son territoire (cœur du parc national des Pyrénées, réserves naturelles nationales et régionales existantes, arrêtés de protection, réserves biologiques). L'ambition affichée **régionalement est de porter rapidement cette surface de protection forte à 1 % du territoire régional**.

Le PAT Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur **plus de 60 projets d'aires protégées** examinés par les comités départementaux aires protégées (CDAP) installés par les préfets de département. Le taux d'avancement régional des projets de création/extension d'aires protégées a fortement évolué sur 2024 et atteint environ 40 % au 31/12/24.

EXEMPLE D'AVANCÉE IMPORTANTE :

L'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

Après une longue procédure de concertation locale, le décret n°2024-1030 du 14 novembre 2024 redéfinit le périmètre et la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves et porte la surface de la réserve à 1 206 ha, comprenant les 188 ha déjà classés.

La partie maritime d'extension de la RNN des marais d'Yves (880 ha de Domaine Public Maritime) est située intégralement en zone d'estran plus ou moins découverte en fonction des coefficients de marée. Cette réserve naturelle fait partie intégrante des marais littoraux du Centre - Ouest de la France et intègre l'essentiel des herbiers de zostère de la baie et une large part de la zone de gagnage des oiseaux.

La préservation des abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS : A2, A12, A13, B19, D34

Coordonné par le PNR Périgord-Limousin et associant l'ensemble des PNR de Nouvelle-Aquitaine, le projet européen **Life WILD BEES 2021-2026** contribue au PNA et au PRA en faveur des pollinisateurs. Sur les cinq PNR, 15 sites ont été sélectionnés (lande, dune, prairie, tourbière,...) pour réaliser des inventaires de populations d'abeilles et instaurer des pratiques favorables aux pollinisateurs.

De plus, au sein des sites à haute valeur environnementale des territoires des PNR, l'objectif est de recréer des habitats favorables aux pollinisateurs par le génie écologique (réouverture des milieux, travail au sol, restauration des prairies fleuries, etc...) et d'établir des interconnexions entre ces sites.

Le projet propose également un accompagnement des acteurs des PNR (collectivités, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels) pour des changements de pratiques favorables aux pollinisateurs. De larges opérations de sensibilisation et de formation à destination du public sont aussi réalisées par l'OPIE sur ces territoires, ainsi que des « RDV de la Biodiversité » avec l'ARB NA.

<https://www.life-wild-bees.eu/>

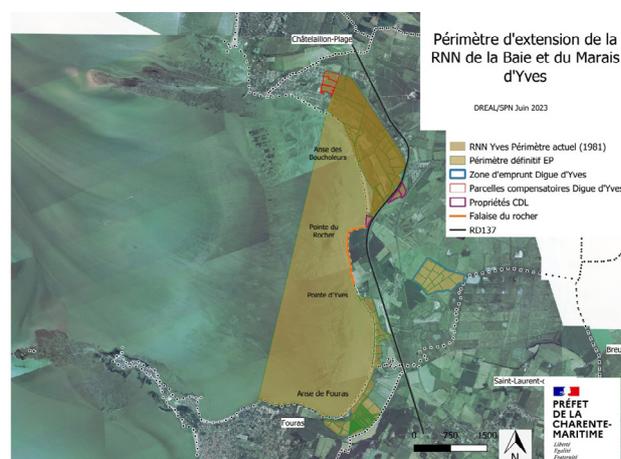


Figure 9. Périmètre d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves
© DREAL/SPN

Adoption de la Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

ACTION : A14

À l'issue d'une phase d'élaboration pilotée par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine, et associant largement les structures partenaires, la stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes (SREEE) a été adoptée le 7 novembre 2024. Elle a comme objectif général de **renforcer et de structurer l'action collective relative aux EEE**.

La SREEE privilégie une approche préventive permettant de réduire les risques d'introduction et de propagation.

Son plan d'action se structure autour de 4 axes :

1

Amélioration et organisation des connaissances pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE ;

2

Contrôle, gestion des espèces et restauration des écosystèmes ;

3

Communication, sensibilisation et formation ;

4

Gouvernance de la stratégie régionale.

La mise en œuvre du plan d'action s'appuiera notamment sur un réseau régional dédié, le **REEENA**, constituant un espace de coordination, de mutualisation de l'information et de surveillance.

La déclinaison de la SREEE permettra également de répondre aux obligations de rapportage et d'alimenter les bilans de la SRB et de la SNB 2030.



Grenouille taureau - *Aquarana catesbeiana*
© V. Barthélémy



Jussie - *Ludwigia peploides* © ARB NA

ORIENTATION B

DES TERRITOIRES ENGAGÉS MOBILISANT LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LEUR AMÉNAGEMENT

L'engagement des collectivités en faveur de la biodiversité

ACTIONS : B17

Le bloc communal constitue l'échelle la plus à même d'ajuster et de déployer des actions répondant aux enjeux de biodiversité, au plus près du territoire et de ses usagers. L'action B17 vise à encourager ce passage à l'action.

Elle s'appuie pour cela sur deux dispositifs d'accompagnement de l'OFB :

- les ABC qui structurent le diagnostic des enjeux du territoire et débouche sur la rédaction d'un plan d'action pour la collectivité,
- la reconnaissance TEN qui salue et accompagne les actions concrètes mises en œuvre par une collectivité dans un plan d'action pluriannuel.

Ces dispositifs d'accompagnement, relayés par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie locale biodiversité, permettent de s'inscrire dans une dynamique, soutenant l'engagement et l'action des collectivités.

Lors des Assises régionales de la biodiversité le 19 novembre 2024, 12 nouvelles collectivités ont bénéficié de la reconnaissance TEN. Le club des collectivités TEN s'était réuni le mois précédent, en octobre à Lathus-Saint Rémy, permettant une journée de partage d'expériences et de visites de terrain pour les collectivités présentes.

Les surfaces couvertes par un ABC ou engagées dans une démarche TEN sont en progression ces trois dernières années avec :

12.3% de la surface régionale en ABC

9.3% en TEN pour 2024.

Proportion de la surface régionale* inscrite dans une démarche ABC



*%: surface cumulée des collectivités réalisant un ABC rapportée à celle de la région

Proportion de la surface régionale* inscrite dans une démarche TEN



*%: surface cumulée des collectivités engagées dans un TEN rapportée à celle de la région

Figure 10. Évolution de la proportion de surface régionale inscrite dans une démarche ABC ou TEN (source : OFB)

Les temps-forts de la communauté ERC

ACTIONS : B21

La [communauté ERC de Nouvelle-Aquitaine](#) constitue un espace d'échange ouvert à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le [séminaire régional sur la séquence Éviter-Réduire-Compenser](#) s'est tenu dans ce cadre le 4 octobre 2024. Il a réuni près de 200 participants, dont 25 intervenants, pour échanger sur les meilleures pratiques, favoriser la coopération des acteurs et faire le bilan sur les travaux de la communauté ERC et orienter ses réalisations futures.

Après une matinée consacrée à l'intégration de la biodiversité dans les projets, plans et programmes, ainsi qu'à l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette », des ateliers thématiques ont ensuite abordé les sujets suivants :

- L'anticipation et la mutualisation des mesures compensatoires en SNCRR ;
- Les outils fonciers utilisés par les acteurs du territoire ;
- Le suivi et l'évaluation des mesures ERC ;
- L'orientation des projets photovoltaïques vers des sites de moindre impact.

Dans le cadre de la communauté ERC, et en partenariat avec la DREAL et le MNHN, l'ARB Nouvelle-Aquitaine a également développé et organisé des journées de montée en compétence à destination des élus, en vue de les outiller afin de maximiser l'étape d'évitement, d'encourager une gestion économe du foncier et de favoriser la préservation de la biodiversité.

Ces journées se sont tenues à Poitiers, Limoges et Bordeaux et ont réuni 54 participants (34 élus locaux associés à 20 cadres de collectivité).

<https://www.erc-nouvelle-aquitaine.fr/>



L'intégration des objectifs du ZAN au SRADDET

ACTIONS : B20, B22

Le SRADDET est un schéma de planification stratégique et prescriptif qui a pour ambition de réussir collectivement les transitions écologiques, climatiques, sociales, économiques et agricoles indispensables à notre territoire.

La [modification n°1 du SRADDET](#) a été adoptée le 14 octobre 2024 par le Conseil régional notamment pour intégrer les enjeux relatifs au zéro artificialisation nette issus de la loi climat et résilience du 22 août 2021 et marquant une première étape dans l'atteinte des objectifs de l'action B20 de la SRB.



2nd séminaire ERC - le 4 octobre 2024, n à la Cité de la BD d'Angoulême
© ARB NA

ORIENTATION C

LA BIODIVERSITÉ COMME CONDITION ET ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mise en œuvre du Pacte en faveur de la haie en 2024 : objectifs atteints en Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS : A10, C25, C26

Le Pacte en faveur de la haie a été signé en septembre 2023 entre les ministères de la transition écologique et de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et les professionnels des réseaux Haies et Agro-foresterie.

En Nouvelle-Aquitaine, le pacte s'est déployé en 2024 sous le pilotage de la DRAAF, au travers des deux appels à projets financés par les crédits de l'État :

- Les aides à l'animation pour l'accompagnement aux plantations de haie et à la gestion durable ;
- Les aides à la plantation des haies, des alignements d'arbres intra-parcellaires (AAI) et à la régénération naturelle assistée (RNA).

Sur ces appels à projets, ce sont 33 structures d'animation qui ont été reconnues par la DRAAF pour animer l'accompagnement sur les haies et 737 dossiers déposés auprès des DDT(M) pour des aides à la plantation.

Les aides à la plantation engagées en 2024 en Nouvelle-Aquitaine se chiffrent à près de 10 millions d'euros pour 1 100 Km de haies, AAI et RNA plantés. Le département de la Vienne arrive en tête avec plus de 250 Km de haies et AAI implantés, viennent ensuite les départements des Deux-Sèvres, des Landes, de la Gironde et de la Charente avec plus de 100 Km de haies, AAI implantés pour chacun.

Les aides à l'animation engagées auprès des structures compétentes en matière d'ingénierie de la haie et d'agro-foresterie s'élèvent à 2,1 millions d'euros, comprenant près de 250 programmes de gestion durable de la haie et diagnostics de gestion des haies et 101 diagnostics de pré-label de la haie.

Concernant les autres actions du Pacte Haie, l'observatoire national de la haie est en construction avec l'IGN, l'INRAE et l'OFB et devrait être disponible en 2026. Les travaux relatifs au guichet unique pour la haie sont bien avancés avec une intégration progressive de l'ensemble des réglementations sur la haie dans l'outil informatique.

Enfin, le projet de la loi d'orientation agricole du 20 février 2025 intègre certaines dispositions relatives à la haie, notamment le principe d'un plan national de la haie reprenant les grands axes structurels de développement du pacte en faveur de la haie.

Haies à Dissay © ARB NA



Expérimentations pour des changements de pratiques sylvicoles sur le laboratoire vivant « Forêt de demain »

ACTION : C30

La démarche régionale des zones ateliers vise à mettre en œuvre un programme de **recherche-action** mêlant agriculture, sylviculture, environnement et recherche, en se basant sur l'exemple de la zone atelier de Chizé (© CNRS).

Il s'agit de produire les preuves scientifiques et les exemples opérationnels que **l'agroécologie et la sylvoécologie sont des modèles économiques pertinents** apportant une plus-value pour l'environnement, le climat et la santé, qui peuvent s'ancrer durablement dans les territoires. Les résultats du programme seront transposables à d'autres territoires/filières, permettant ainsi de massifier ces pratiques.

Parmi les territoires pré-identifiés pour ces zones ateliers, le Parc naturel régional (PNR) des Landes de Gascogne a été retenu, notamment sur les parcelles impactées par les incendies survenus en juillet et août 2022 au cours desquels 22 000 hectares de forêt ont été ravagés.

Le laboratoire vivant porté par le PNR des Landes de Gascogne et appuyé par les scientifiques de l'INRAE poursuit 3 objectifs :

- Prévention des risques incendie auxquels est soumis le massif forestier, incluant des mesures de protection des habitants dans le cadre d'un urbanisme revisité ;
- Reconquête de la biodiversité des milieux impactés ;
- Gestion de la forêt dans une perspective de résilience économique et environnementale.

En 2024, les premières expérimentations ont été lancées en lien avec les socioprofessionnels et les chercheurs. Ces projets prévoient notamment l'implantation de 11km de lisières feuillues selon la méthodologie éprouvée du programme scientifique BOCAGE forestier et le reméandrage de 3,2km de fossés forestiers en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature.

Conclusion de l'opération pilote « Entreprise et biodiversité, un duo florissant »

ACTION : C31

En 2022, Soltena, l'ARB NA, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'OFB s'associaient autour d'une expérimentation de 18 mois visant à montrer que toutes les entreprises pouvaient s'engager de façon ambitieuse sur la biodiversité.

Soutenue par l'Appel à Projets régional Nature et Transitions et s'inscrivant dans l'action 31 de la SRB, l'opération-pilote « *Entreprise et Biodiversité, un duo florissant* » était née. Ses objectifs :

- Accompagner un groupe pilote d'entreprises ;
- Montrer que l'engagement en faveur de la biodiversité apporte une plus-value dans la stratégie de l'entreprise ;
- Mettre au point une méthodologie d'accompagnement des entreprises sur la biodiversité qui soit répliquable et adaptée aux disparités inter-entreprises ;
- Valoriser les engagements et les retours d'expériences des entreprises pilotes pour favoriser un essaimage à l'échelle régionale.

L'expérimentation a permis de guider 8 entreprises lauréates à travers un parcours individuel et collectif. Le panel se voulait le plus diversifié possible avec des entreprises de taille, activités et maturité différentes.

L'opération pilote a pu montrer que lorsque les entreprises sont accompagnées, elles sont capables **d'intégrer la biodiversité dans leur stratégie, à travers leur chaîne de valeur et sur leur foncier** avec des actions ambitieuses à court, moyen et long termes. Les ressources issues de cette opération sont consultables sur le site internet de Soltena.

<https://www.soltena.fr/projets/operation-pilote-biodiversite-entreprises-et-biodiversite-un-duo-florissant/>



ORIENTATION D

UNE SOCIÉTÉ RECONNECTÉE À LA NATURE, FORMÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Les aires éducatives en Nouvelle-Aquitaine

ACTION : D35

Les aires éducatives proposent des projets de sensibilisation auprès des scolaires. Il s'agit d'un site naturel géré de manière participative par les élèves et leur enseignant, avec le support d'une structure d'éducation à l'environnement. Pour l'année scolaire 2024-2025, la Nouvelle-Aquitaine compte 161 aires éducatives. Le dispositif est davantage mobilisé par l'enseignement primaire (132) que l'enseignement secondaire (29).

Leur nombre est en constante progression depuis le lancement du dispositif en 2016.

Aires Educatives en Nouvelle-Aquitaine Etablissements scolaires 2024-2025

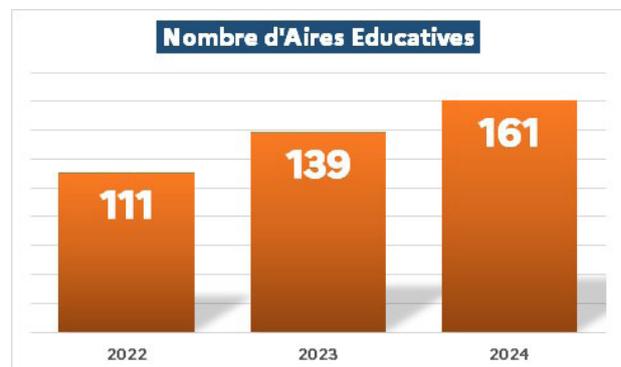
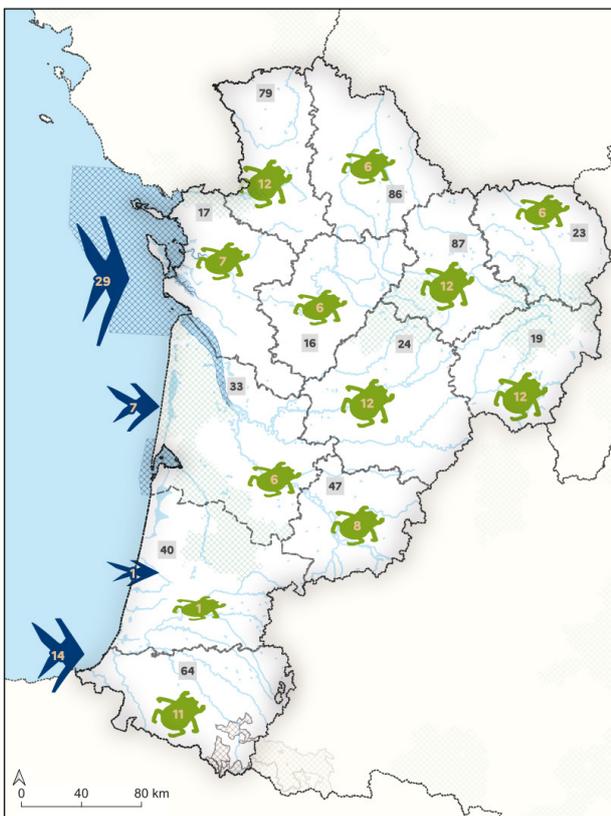


Figure 12. Évolution du nombre d'Aires Educatives en Nouvelle-Aquitaine © OFB



EDITEE LE : 02/01/25
Sources des données : OFB
Fonds cartographiques : BD TOPAGE, ADMIN
EXPRESS IGN ©
Corin Land Cover, EGM
Système de coordonnées : EPSG:2154



Figure 11. Répartition des aires éducatives en Nouvelle-Aquitaine (2024-2025) © OFB

Capitalisation du dispositif « Mettre en œuvre des projets Biodiversité en QPV »

ACTIONS : D34, D39

Pendant deux ans, l'Ifrée a formé et accompagné un groupe mêlant des éducateurs à l'environnement et des animateurs de quartiers pour **concevoir ensemble et expérimenter des manières d'aborder les enjeux de biodiversité avec des habitants de quartiers populaires urbains**. Ces praticiens ont ainsi pu croiser leurs expériences des démarches éducatives, des publics et du sujet pour penser des modalités d'animation qu'ils ont ensuite mises en œuvre dans six quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine.

L'analyse de ces expérimentations avec un double prisme sociologique et éducatif a permis de dégager des enseignements sur les pratiques d'animation qui partent du vécu des habitants, sur les différentes perceptions de la nature et sur la nécessaire prise en compte des rapports sociaux lorsque l'on aborde les sujets d'écologie et la participation des habitants.

Ce dispositif a enrichi la compréhension des praticiens sur ce qui se joue dans leur relation avec le public. Il leur a également permis d'identifier les acteurs institutionnels à associer à leurs démarches pour tenter d'ouvrir des marges de manœuvre favorables à l'implication des habitants souhaitant effectivement agir pour plus de biodiversité, et par-là pour l'amélioration de leur cadre de vie. **Les enseignements issus des expérimentations ont été capitalisés** dans un document disponible sur le site internet de l'Ifrée.

Au printemps 2024, le dispositif « *Mettre en œuvre des projets « Biodiversité » en QPV* » conduit par l'Ifrée a été labellisé dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Ce dispositif expérimental a été mis en place grâce :

- au soutien de l'OFB,
- à l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DRAJES.

Et réalisé grâce à l'implication de

- quatre centres socioculturels :
 - CSC des 3 Cités à Poitiers,
 - CSC De Part et d'Autre
 - CSC du Parc à Niort,
 - CSC Grand Parc Inten6T à Bordeaux
- quatre structures d'éducation à l'environnement :
 - LPO Limousin,
 - Les Petits Débrouillards de Nouvelle-Aquitaine,
 - Vent d'Ouest
 - FEE 64
- et l'appui d'un stage étudiant en sociologie co-encadré par la Chaire Participations, médiation, transition citoyenne de La Rochelle Université.

<https://www.ifree.asso.fr/ressource-livret-fiche/autres-publications>



Plantation d'un verger à Limoges
© Ifrée



Atelier jardin à Bordeaux © Ifrée



ORIENTATION E

LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE POLITIQUES PUBLIQUES AMBITIEUSES, COHÉRENTES ET EFFICACES

Gouvernance régionale

ACTION : E40

Le Comité Régional Biodiversité est une instance obligatoire d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité. Il est présidé conjointement par l'État et la Région. Instauré en 2018 en Nouvelle-Aquitaine, le CRB a été renouvelé en 2024 à l'occasion de sa 7^e édition et compte désormais 130 membres actifs.

La SRB lui confie un rôle dans la consolidation de la gouvernance régionale autour de la biodiversité et dans le suivi de la stratégie.

Lancement du Fonds NAture

ACTIONS : E45, E46

Face aux défis croissants liés à la dégradation des écosystèmes, la Fondation du patrimoine et la Région Nouvelle-Aquitaine se sont associées pour créer un fonds inédit dédié à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité : le Fonds NAture.

Alimenté à parité par la Région et la Fondation du patrimoine, le Fonds NAture invite les entreprises à s'engager dans la protection et la valorisation du patrimoine naturel de leur territoire en devenant mécènes. Il sera mobilisé pour financer des projets de préservation et de restauration de la biodiversité sur la base d'une sélection conjointe, par le biais d'appels à projets.

Ces appels à projets auront pour objectifs de faire émerger et de soutenir des initiatives locales portées par des structures publiques ou associatives au service de la biodiversité. Les actions proposées devront démontrer un impact positif direct sur la biodiversité et s'inscriront autant que possible dans une approche globale et territoriale de reconquête de la biodiversité.

Le Fonds NAture accompagnera :

- des travaux de restauration ou de sauvegarde d'espaces naturels aménagés ou non (zones humides, forêts, prairies, milieux littoraux, habitats d'espèces menacées...);
- des acquisitions foncières par des structures gestionnaires reconnues, lorsqu'un projet de gestion conservatoire est préalablement défini ;
- des aménagements spécifiques permettant l'amélioration de la biodiversité au sein du bâti (grilles à chiroptères, gîtes et nichoirs, protections, etc.), dans le cadre de travaux de restauration du bâti ancien d'intérêt patrimonial.

L'outil « Tableau de Bord Indicateurs » pour un suivi centralisé des politiques régionales

ACTION : E49

Développé par l'ARB Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de ses missions d'observatoire régional de la biodiversité et de l'eau, l'outil *Tableau de Bord Indicateurs* est opérationnel depuis le second semestre 2024. Il vise à faciliter le suivi et l'évaluation des politiques régionales de la biodiversité et de l'eau en étant un outil de saisie et de gestion unique des indicateurs de suivi.

Le Tableau de Bord Indicateurs est administré par l'ARB Nouvelle-Aquitaine et son alimentation repose ensuite sur une logique partenariale. Les référents d'indicateurs de la SRB ont désormais la possibilité de les saisir, de les corriger et de les actualiser en autonomie par le biais d'un compte utilisateur. Les fonctionnalités de cet outil web permettent par exemple la visualisation et l'export d'indicateurs. Les dispositifs de suivi de la SRB et de la SREEE s'appuient sur le *Tableau de Bord Indicateurs*.

PARTIE 4 perspectives 2025

La deuxième année de mise en œuvre de la SRB Nouvelle-Aquitaine permettra de consolider le positionnement des dispositifs de mise en œuvre de la SRB dans le paysage régional de la biodiversité. Concernant les groupes de travail, la priorité portera sur l'entretien des dynamiques initiées, après quoi de nouveaux GT thématiques pourront ensuite être constitués.

Les **Rencontres Biodiversité & Territoires**, organisées par l'OFB à Bordeaux du 9 au 11 juillet 2025, constitueront assurément un temps fort puisque plusieurs ateliers relatifs aux actions de la SRB seront proposés aux participants, ce qui permettra de faire connaître l'action régionale et d'impliquer de nouveaux acteurs.

De plus, la consolidation du dispositif de suivi de la SRB assurera une couverture homogène des différentes orientations de la SRB. Cela s'effectuera entre autre par la construction de nouveaux indicateurs de suivi régionaux sur les aspects où des lacunes ont été identifiées à la suite du premier état d'avancement annuel de la SRB.

POURSUITE DE LA TERRITORIALISATION DE LA SNB 2030

La Stratégie Nationale Biodiversité poursuivra sa territorialisation en Nouvelle-Aquitaine sous le pilotage de la DREAL. Elle constituera une contribution de l'État et de ses opérateurs à la mise en œuvre de la SRB.

La cohérence entre les dispositifs de mise en œuvre de ces deux stratégies permettra l'activation de l'ensemble des leviers d'action disponible, et favorisera leur appropriation par les structures partenaires.

QUELQUES PROJETS PRÊTS À SE CONCRÉTISER

➤ Le développement du réseau de réserves naturelles régionales

ACTIONS : A6, A7

En 2025, trois réserves naturelles régionales seront proposées au classement portant le nombre total à 13 : la Vallée du Pressoir et le Marais du Galuchet (Deux-Sèvres) ainsi que les Gorges de la Maronne (Corrèze). Par ailleurs, une extension de la réserve naturelle régionale de la Massonne (Charente-Maritime) est également proposée passant sa surface à 203 hectares avec l'intégration de 103 hectares supplémentaires.

➤ L'accompagnement des collectivités à l'élaboration de leur Stratégie Locale pour la Biodiversité

ACTION : B17

Les collectivités territoriales infra-départementales constituent une échelle propice à l'identification et à la mise en œuvre de mesure de préservation et de restauration de la biodiversité adaptées aux spécificités de leurs territoires. La SRB Nouvelle-Aquitaine encourage les collectivités à adopter une Stratégie Locale pour la Biodiversité, garante d'une action publique cohérente, priorisée et planifiée sur le temps long. Ce cadre stratégique facilite également l'accompagnement financier des actions programmées.

Par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt, l'ARB Nouvelle-Aquitaine proposera d'accompagner techniquement les collectivités à l'élaboration de leur SLB. À l'issue de cet accompagnement coulant sur une période de 24 mois, les collectivités participantes disposeront d'un diagnostic territorial, d'un plan d'action opérationnel et d'un outil de suivi de sa mise en œuvre.



► Le Life BIODIV'FRANCE en Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS : C28, C29, C31

Le [Life BIODIV'FRANCE](#) est coordonné par l'OFB et porté avec 30 structures partenaires. Il vise à accompagner la mise en œuvre de la SNB 2030 par l'apport d'expertise et d'ingénierie de projet au sein des réseaux d'acteurs. Il se déroule sur une période de 9 ans.

Parmi les 5 objectifs thématiques du Life BIODIV'FRANCE, l'ARB Nouvelle-Aquitaine est impliquée dans l'accompagnement des filières économiques. Après avoir déterminé la dépendance des filières à la biodiversité puis identifié les leviers de transformation à fort potentiel écologique et économique, le développement de partenariats stratégiques devra faire émerger des expérimentations et permettre d'intégrer des critères de biodiversité dans les labels et les normes des différentes filières. En Nouvelle-Aquitaine, les filières concernées seront l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, la chimie, l'énergie et le tourisme.

Cette approche sera complétée par le déploiement du dispositif « [Entreprises Engagées pour la Nature](#) ». Il vise à accompagner les entreprises volontaires dans l'élaboration, la mise en œuvre et la valorisation d'un plan d'action en faveur de la biodiversité.

► Lancement du parcours « Biodiversité et achats publics »

ACTION : E42

Suite aux récentes évolutions réglementaires encourageant la prise en compte des enjeux environnementaux dans la commande publique, l'association 3AR a lancé l'AMI « [Biodiversité et achats publics](#) ». Il permettra à un panel de collectivités souhaitant intégrer la biodiversité à un projet d'achat de bénéficier d'un parcours d'accompagnement mêlant temps collectifs et individuels.

Les enseignements et résultats de ce parcours seront valorisés lors d'une journée technique régionale et par la diffusion d'un vadémécum de la commande publique intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité. Ce projet est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et accompagné techniquement par l'ARB Nouvelle-Aquitaine.

► L'ouverture de l'appel à projets fonds NAture

ACTIONS : E45, E46

Après la concrétisation du fonds NAture en 2024 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fondation du patrimoine, la première édition de l'appel à projet issu de ce fonds sera ouverte du 27 janvier 2025 au 25 avril. Les premiers lauréats seront annoncés en juillet 2025. La Région et la Fondation du patrimoine poursuivront dans le même temps la recherche d'entreprises mécènes.

PARTIE 5 glossaire

3AR

Achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine

AAI

Alignement d'arbres intra-parcellaires

AMI

Appel à Manifestation d'Intérêt

ABC

Atlas de la Biodiversité Communale

ACTE

Accompagnement au Changement pour la Transition Écologique

ARB NA

Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

CDAP

Comité Départementale Aires Protégées

CEN

Conservatoire d'Espaces Naturels

CF UICN

Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

COP

Conférence des Parties

CNRS

Centre national de la recherche scientifique

CRB

Comité Régional de la Biodiversité

CSC

Centre Socio-Culturel

DDTM

Direction Départementales des Territoires et de la Mer

DRAAF

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DRAJES

Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EEE

Espèce Exotique Envahissante

ERC

Séquence Éviter – Réduire - Compenser

FNE

France Nature Environnement

FONDS NATURE

Fonds Nouvelle-Aquitaine Territoire Uni pour Restaurer nos Ecosystèmes

GT

Groupe de travail

IFRÉE

Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

IGN

Institut national de l'information géographique et forestière

INPN

Inventaire National du Patrimoine Naturel

INPG

Inventaire National du Patrimoine Géologique

INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

MNHN Muséum National d'Histoire Naturelle

OBV NA Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine

OFB

Office Français de la Biodiversité

OPIE

Office pour les insectes et leur environnement

PAT

Plan d'Actions Territorial

PGDH

Plan de gestion durable des haies

PNR

Parc naturel régional

QPV

Quartier prioritaire de la Politique de la Ville

REEENA

Réseau régionale des Espèces Exotiques Envahissantes de Nouvelle-Aquitaine

RNA

Régénération naturelle assistée

SEPANSO

Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SINP

Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel

SNAP

Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

SNB

2030 Stratégie Nationale Biodiversité 2030

SLB

Stratégie Locale Biodiversité

SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires

SRB NA

Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

SREEE

Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

TEN

Territoire Engagé pour la Nature

ZAN

Zéro Artificialisation Nette

ZPF

Zone de Protection Forte



SRB

STRATÉGIE RÉGIONALE
POUR LA BIODIVERSITÉ

Nouvelle-Aquitaine

Document édité par l'Agence Régionale de la Biodiversité (avril 2025)